



## Municipalité d'Hébertville

351 rue Turgeon  
Hébertville (QC) G8N 1S8  
Téléphone : 418-344-1302

# AVIS PUBLIC

## Terrains résidentiels et commerciaux Offerts en vente par tirage au sort à Hébertville

La municipalité d'Hébertville vous offre la possibilité de participer à un tirage au sort pour l'attribution de 26 terrains desservis en électricité et par le réseau d'aqueduc de la Municipalité.

### TERRAINS OFFERTS EN VENTE

- 4 terrains multi logement (de 4 unités chacun)
- 14 terrains unifamiliaux
- 4 terrains jumelés (de 2 unités chacun)
- 4 terrains commerciaux

### PRIX DES TERRAINS

Résidentiel	6.50 \$ PC ou 70 \$ du MC
Commercial	3.00 \$ PC ou 33 \$ du MC

Au moment de la construction de bâtiments, les propriétaires devront se conformer aux normes et règlements en vigueur de la municipalité d'Hébertville.

Les informations sont disponibles à la municipalité d'Hébertville aux heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site de la Municipalité (<https://www.hebertville.qc.ca/>).

### INSCRIPTION

La période d'inscription se déroule du 17 septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Pour participer au tirage au sort, vous devez remplir un formulaire d'inscription officiel. L'inscription au tirage se fait à l'Hôtel de ville d'Hébertville, du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h ou par courriel à l'adresse suivante : [dg@ville.hebertville.qc.ca](mailto:dg@ville.hebertville.qc.ca).

Vous devez être âgé de 18 ans au moment de l'inscription. Une seule inscription est permise par participant.

Le tirage au sort s'effectuera sous la supervision du directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville et en présence de témoins le **4 novembre 2024** à l'Hôtel de ville d'Hébertville. L'ordre des résultats obtenus au tirage au sort sera diffusé à l'ensemble des participants. La Municipalité communiquera ensuite avec les participants selon l'ordre de tirage établi afin de déterminer le choix du terrain du participant et de procéder à la signature de la promesse d'achat. L'acquéreur devra déboursier les frais d'administration suivants :

### COÛT

- Les frais d'ouverture de dossier de 114.98 \$ (100 \$ + TPS et TVQ) non remboursable;

Le prix de vente du terrain et les taxes applicables seront payables à la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devra ériger sur le terrain une construction conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité dans un délai de deux (2) ans en fonction de la date de signature de l'acte de vente ou de la date de l'installation de la ligne électrique.

### RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour obtenir plus de renseignements sur les emplacements disponibles, les modalités d'attribution et la localisation des terrains, vous pouvez communiquer avec la municipalité d'Hébertville.

DONNÉ à Hébertville  
Le 17 septembre 2024  
Sylvain Lemay  
Directeur général et greffier-trésorier  
418-344-1302 poste 3202

